

# BUDGET 2026

## Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Dominique,

En ce début d'année, il est important de prendre un moment pour faire un bilan des réalisations de 2025.

C'est dans le domaine des loisirs que plusieurs projets ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Nous avons procédé à une réfection complète et nécessaire des salles de bain du pavillon des loisirs, qui dataient de la construction du bâtiment. Une modernisation du système d'éclairage ainsi qu'une réfection de la surface de jeu du terrain de baseball ont également été effectuées, ces installations ayant grandement besoin d'attention. Les jeunes joueurs seront ravis de pouvoir pratiquer leur sport au sein de notre municipalité.

Nous aménageons aussi un tout nouvel espace pour les amateurs de pétanque, qui sera plus accueillant et mieux adapté aux joueurs. Ces nouvelles installations deviendront également un lieu de rencontre des plus intéressants.

Pour l'année à venir, nous prévoyons poursuivre les investissements dans la mise à niveau de notre pavillon en procédant, cette fois, à la réfection de l'espace cuisine. Les loisirs sont au cœur de notre municipalité : ils constituent un lieu rassembleur pour les différents groupes d'âge, et il est essentiel de les maintenir en bon état afin d'en assurer la pérennité.

En ce qui concerne nos routes, nous avons déposé une demande de subvention afin de couvrir une partie des coûts liés à la réfection d'une section du 7<sup>e</sup> rang, incluant le scarifiage de la chaussée. Nous espérons recevoir une réponse positive à cette demande.

Nous devons également analyser la situation de notre réseau d'eaux usées afin de déterminer les meilleures actions à entreprendre pour garantir que nos installations répondent aux nouvelles normes environnementales et aux réalités climatiques marquées par des événements météorologiques extrêmes. La mise sur pause et la fin de différents programmes d'aide nous ont obligés à revoir notre stratégie. Toutefois, la gestion des eaux demeure une priorité pour toutes les municipalités, c'est pourquoi nous consacrons beaucoup d'énergie au suivi de ce dossier.

En ce qui concerne les activités, je vous invite à participer activement aux différents événements prévus dans notre programmation. De nombreuses activités ont lieu presque chaque soir sur nos plateaux sportifs, pour différentes clientèles, sans oublier le volet culturel avec les rencontres organisées régulièrement à notre bibliothèque.

Parmi les grands événements, nous pouvons maintenant parler d'une belle tradition : la tenue de « St-Do en neige », qui se déroulera cette année le 30 janvier. J'espère vous y rencontrer en grand nombre. Ce genre d'événement ne pourrait avoir lieu sans l'implication des bénévoles et des personnes qui s'investissent pour notre municipalité, et je tiens à les en remercier sincèrement.

En cette année électorale, je tiens également à souligner le départ de deux membres du conseil : Madame Irène Drouin-Dubreuil, qui a effectué un mandat, et Madame Lise Bachand, qui a siégé durant les vingt dernières années. Je leur exprime ma profonde reconnaissance pour leur dévouement et leur contribution au développement de Saint-Dominique.

Je tiens également à souligner le travail remarquable de notre équipe municipale qui, particulièrement cette année, a dû faire face à de nombreux défis. Nous sommes choyés de pouvoir compter sur des personnes aussi compétentes pour prendre soin de notre municipalité au quotidien.

En terminant, je souhaite à tous les Dominiquois et Dominiquaises une excellente année 2026. Ensemble, continuons de faire de Saint-Dominique une communauté dynamique, un milieu de vie à notre image et un endroit dont nous sommes fiers.

*Hugo McDermott*  
Maire de Saint-Dominique

# BUDGET 2026

Voici les prévisions budgétaires 2026 adoptées lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Dominique tenue le 8 décembre 2025, à 18 h 30.

REVENUS	2025	2026
Taxes sur la valeur foncière	3 630 185 \$	3 780 035 \$
Taxes sur une autre base	1 117 055 \$	1 179 535 \$
Tenant lieu de taxes	24 000 \$	27 300 \$
Transferts (subventions)	1 254 340 \$	318 030 \$
Autres revenus <small>(services rendus, imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts)</small>	412 925 \$	415 900 \$
<b>TOTAUX DES REVENUS</b>	<b>6 438 505 \$</b>	<b>5 720 800 \$</b>

DÉPENSES	2025	2026
Administration	929 450 \$	1 003 335 \$
Sécurité publique	1 131 365 \$	1 230 785 \$
Transport	1 262 760 \$	1 285 265 \$
Hygiène du milieu	1 277 020 \$	1 365 335 \$
Santé et bien-être	4 250 \$	3 700 \$
Urbanisme	201 450 \$	190 705 \$
Loisirs et culture	801 115 \$	871 930 \$
Frais de financement	174 350 \$	154 100 \$
<b>Résultat avant affectations</b>	<b>5 781 760 \$</b>	<b>6 105 155 \$</b>
Conciliation à des fins fiscales		
Immobilisation	(915 505) \$	(934 335) \$
Remboursement de la dette	205 000 \$	215 000 \$
Activité d'investissement	1 367 250 \$	334 980 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>6 438 505 \$</b>	<b>5 720 800 \$</b>

# BUDGET 2026



Résumé du Règlement 2025-424 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Dominique tenue le 13 janvier 2026, à 20 h.



*Le Règlement étant très volumineux, un résumé vous est présenté ci-dessous.  
L'intégralité du règlement peut être consulté en tout temps sur notre site Internet.*

## **ARTICLE 1 - Taxes foncières**

Taux de 0,549 \$ par 100 \$ d'évaluation

## **ARTICLE 2 - Compensation pour la fourniture d'eau potable**

Taux de base jusqu'à 50 000 gallons (227 m <sup>3</sup> )	7,05 \$/1000 gallons (1,55 \$/m <sup>3</sup> )
---	--

Taux excédentaire pour 50 001 gallons et plus (227,1 m <sup>3</sup> et +)	8,18 \$/1000 gallons (1,80 \$/m <sup>3</sup> )
---	--

## **ARTICLE 3 - Compensation pour l'entretien du réseau d'aqueduc**

Taux 205 \$ / unité

## **ARTICLE 4 - Compensation pour l'entretien du service des eaux usées**

Taux de 265 \$ / unité

## **ARTICLE 5 - Compensation pour vidange de fosses septiques**

Taux de 125 \$ / unité

Taux de 62,50 \$ / chalet

Taux de 50 \$ / vidange hors saison

Frais encourus facturés au citoyen pour toute vidange supplémentaire

Taux de 75 \$ / déplacement inutile

## **ARTICLE 6 - Compensation pour le service de cueillette, de transport et d'élimination des ordures ménagères**

### *Résidentiel*

- 5 unités de logement et moins 137 \$ / unité d'occupation
- 6 unités de logement et plus 234 \$ / bac

### *Industriel, commercial ou institutionnel*

- 1 bac de 360 litres ou 2 bacs de 240 litres 137 \$
- 2 bacs de 360 litres ou 4 bacs de 240 litres 274 \$
- 3 bacs de 360 litres ou 6 bacs de 240 litres 411 \$

### *Usage mixte*

- 2 premiers bacs/logement 137\$/unité d'occupation
- Autres bacs supplémentaires 137\$/bac

## **ARTICLE 7 - Compensation pour le service de cueillette, de transport et d'élimination des matières organiques**

### *Résidentiel*

- 5 unités de logement et moins 80 \$ / unité d'occupation
- 6 unités de logement et plus 148 \$ / bac

### *Industriel, commercial ou institutionnel*

- 1 bac de 240 litres 80 \$
- 2 bacs de 240 litres 160 \$
- 3 bacs de 240 litres 240 \$
- 4 bacs de 240 litres 320 \$
- 5 bacs de 240 litres 400 \$

## **ARTICLE 8 - Compensation pour les travaux permanents**

### **Règlement 07-186**

(7 terrains sur la rue Dion)  
taxe spéciale de 46,1561 \$ du mètre linéaire

### **Règlement 10-229**

(prolongement du réseau aqueduc/égout au Rang 7)  
Compensation de 26,3009 \$ du mètre linéaire

### **Règlement 2018-332**

(asphalte secteur Sud-Ouest)  
Compensation de 0,7840 \$ du mètre carré

# BUDGET 2026



Résumé du Règlement 2025-424 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Dominique tenue le 13 janvier 2026, à 20 h.



*Le Règlement étant très volumineux, un résumé vous est présenté ci-dessous.  
L'intégralité du règlement peut être consulté en tout temps sur notre site Internet.*

## **ARTICLE 9 - Taxes foncières**

Taux de 0,0103 \$ par 100 \$ d'évaluation

## **ARTICLE 10 - Date de versement et exigibilité**

Les comptes de taxes annuelles, complémentaires et supplémentaires sont payables en quatre (4) versements, si le total du compte excède 300 \$.

Le premier versement devient exigible le trentième (30<sup>e</sup>) jour suivant la date de facturation du compte de taxes. Le deuxième versement devient exigible 60 jours suivant la date du premier versement. Le troisième versement devient exigible 60 jours suivant la date du deuxième versement. Le quatrième versement devient exigible 60 jours suivant la date du troisième versement.

## **ARTICLE 11 - Frais d'administration**

Chèque donc le paiement est refusé : 25 \$  
Corrections au dossier de taxation à la demande du citoyen : 25 \$  
Courrier recommandé pour des rappels : 25 \$  
Service de huissier : frais réels encourus

## **ARTICLE 15 - Tarifs d'honoraires pour une demande de modification du plan d'urbanisme ou des règlements d'urbanisme**

Étude d'une demande : 200 \$  
Adoption/approbation de la modification : 500 \$

## **ARTICLE 15.1 - Tarifs d'honoraires pour une demande d'étude relative à la démolition d'immeubles**

Étude d'une demande : 300 \$

## **ARTICLE 17 - Permis de feu**

Permis de brûlage : 25 \$

## **EXEMPLE**

### COMPTE DE TAXES POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE

ÉVALUATION 2026 : 368 618 \$

	2025	2026
FONCIÈRE GÉNÉRALE	1 965,77 \$	2 023,71 \$
VIDANGE DES ÉTANGS	38,82 \$	37,97 \$
ENTRETIEN AQUEDUC	205,00 \$	205,00 \$
ENTRETIEN ÉGOUT	265,00 \$	265,00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	109,00 \$	137,00 \$
MATIÈRES RECYCLABLES	32,00 \$	- \$
MATIÈRES PUTRESCIBLES	65,00 \$	80,00 \$
	2 680,59 \$	2 748,68 \$